



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

collèges

Question écrite n° 95454

### Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme du collège qui doit entrer en vigueur à la rentrée 2016 et qui inquiète parents et enseignants. Cette réforme, loin de produire les effets attendus, va accentuer les déséquilibres sur le territoire national. En effet, elle va mettre des disciplines aussi essentielles que le latin et le grec en péril immédiat puisque ces matières sont désormais soumises à des conditions qui rendent leur existence incertaine. Si, en théorie, les « enseignements pratiques interdisciplinaires » (EPI), notamment celui intitulé « langues et cultures de l'Antiquité » (LCA), sont censés compenser la perte d'heures à la suite de l'arrêté du 19 mai 2015, la réalité est tout autre puisque les chefs d'établissements, qui gèrent la pénurie, ont beaucoup de difficultés à mettre en place ces EPI. La réforme, qui pénalise également la pratique de l'allemand, va créer des inégalités puisque certaines académies conservent 100 % de leurs classes bilingues, comme celle de Paris, tandis que d'autres les perdent quasiment toutes, comme celle de Caen (5 % des sections bilingues maintenues). Un collectif d'enseignants a même calculé qu'un élève entrant au collège en septembre 2016 perdra au minimum 162 heures de cours sur l'ensemble des quatre années de sa scolarité, ce qui est inquiétant quand on sait que beaucoup ne maîtrisent pas les matières fondamentales ; qu'un élève qui sera en section bilingue (la bilingue dite de continuité par le ministère) perdra au total 270 heures d'enseignement cumulées sur les quatre années de sa scolarité au collège ; il en va de même pour les latinistes. En conséquence, il la prie de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend apporter des modifications ou des ajustements à cette réforme afin de prendre en compte les préoccupations exprimées par les enseignants, les parents d'élèves, les chefs d'établissement et les élus.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marty](#)

**Circonscription :** Moselle (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95454

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 mai 2016](#), page 3610

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)